



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales
École de travail social et de criminologie

***DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DES
SUPERVISEURS DE STAGE EN CRIMINOLOGIE***

HIVER 2023

***Par Mélanie Guyon
Responsable des stages***



TABLE DES MATIÈRES

Question 1 : À quel moment débutent les stages et quelle est leur durée ?.....	1
Question 2 : Quelles sont les attentes de l'université relativement à mon rôle de superviseur ?	1
Question 3: Quelles sont mes principales fonctions ?	2
<i>Fonctions pédagogiques</i>	<i>2</i>
<i>Fonctions administratives</i>	<i>3</i>
<i>Fonctions de soutien</i>	<i>3</i>
<i>Attention</i>	<i>3</i>
Question 4 : Quelles sont mes responsabilités ?	4
Question 5 : À quoi puis-je m'attendre comme soutien de la part de l'École de travail social et de criminologie?	4
• <i>Secrétariat de l'École de travail social et de criminologie :</i>	<i>4</i>
• <i>Responsable des stages :</i>	<i>5</i>
• <i>Consultant :</i>	<i>5</i>
Question 6 : Quelles sont les différentes étapes précédant le stage ?	6
• <i>La rencontre pré-stage</i>	<i>6</i>
• <i>La confirmation du stage</i>	<i>7</i>
• <i>La journée d'observation</i>	<i>7</i>
Question 7 : Quelles sont les étapes à suivre durant le stage ?.....	9
• <i>Le début du stage</i>	<i>9</i>
• <i>À la fin de la troisième semaine.....</i>	<i>9</i>
• <i>Tout au long du stage.....</i>	<i>9</i>
• <i>À la mi- stage.....</i>	<i>9</i>
• <i>À la fin du stage.....</i>	<i>9</i>
Question 8 : À quel moment se font les évaluations ?.....	9
• <i>L'évaluation mi- stage</i>	<i>10</i>
• <i>L'évaluation finale du stage</i>	<i>10</i>
ANNEXE 1.....	12

DOCUMENT DE SOUTIEN AUX SUPERVISEURS

STAGE EN CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL HIVER-2023

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Question 1 : À quel moment débutent les stages et quelle est leur durée ?

R : Le stage se déroulera du **9 janvier au 27 avril 2023** à raison de 7 heures par jour, 4 jours semaine, du lundi au jeudi, durant 16 semaines pour un total de 448 heures.

À noter : L'étudiant se doit de motiver toute absence durant le stage à son superviseur et à la responsable des stages. Ce temps d'absence devra être repris. Si le stagiaire devait s'absenter pour une longue période (plus de trois jours) ou de manière répétée, il devra en discuter avec le superviseur et la responsable des stages. De plus, dans le cas d'une absence de plus de trois jours, l'étudiant devra fournir un billet médical tant pour justifier son absence que pour autoriser son retour dans le milieu. **Toutes les heures de stage manquées devront être reprises selon les modalités approuvées par le superviseur et la responsable des stages.** L'étudiant doit respecter le nombre de jours de stage. Toutefois, certaines ententes peuvent être prises avec les milieux.

Le stagiaire suit les congés déterminés par l'organisation où il se trouve et non les congés du calendrier universitaire.

Question 2 : Quelles sont les attentes de l'université relativement à mon rôle de superviseur ?

R : Le superviseur est un praticien expérimenté qui apporte son soutien et transmet ses expériences à l'apprenant. Il travaille avec le stagiaire pendant une période de temps définie et l'aide à acquérir de nouvelles compétences requises pour une pratique sûre, éthique et de qualité.

Pour être efficace dans le rôle de superviseur vous devriez être en mesure de :

- Démontrer une expertise professionnelle;
- Faire participer activement le stagiaire à son processus d'apprentissage;
- Créer un environnement positif à l'enseignement et à l'apprentissage;
- Partager des techniques d'intervention;
- Contrôler la réalisation d'un travail;
- Faire des liens théoriques/pratiques;
- Susciter la réflexion concernant l'intervention;
- Aborder des sujets et des préoccupations liés à la profession;



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales
École de travail social et de criminologie

- Répondre aux questions administratives et des enjeux de l'organisme;
- Aborder les résistances à la supervision;
- Aborder des sujets difficiles tout en demeurant professionnel;
- Assumer un certain rôle de contrôle et d'autorité.

Question 3: Quelles sont mes principales fonctions ?

R : Les fonctions du superviseur sont de trois ordres, soit : pédagogiques, administratives et de soutien.

Fonctions pédagogiques

- Instruire et développer les capacités du stagiaire en :
 - le guidant dans l'identification et la localisation des ressources (par exemple, les sources d'information comme les codes d'éthique, les règlements généraux, rapports annuels, les autres membres de l'équipe);
 - étant un exemple de bonne pratique professionnelle;
 - faisant preuve d'une attitude curieuse et intéressée des nouvelles connaissances que le stagiaire peut partager;
 - exposant le stagiaire à la réalité du milieu et de la pratique professionnelle ;
 - aidant le stagiaire à s'engager dans l'évaluation formative.
- Être une source d'inspiration en :
 - prêchant par l'exemple;
 - faisant profiter de l'expertise et compétences des collègues de travail;
 - faisant profiter le stagiaire des opportunités d'apprentissages;
 - ayant une attente de performance au-delà du passable;
- Fournir une rétroaction constructive en :
 - mettant l'accent sur les comportements/actions par des exemples concrets;
 - donnant de la rétroaction en privé et en temps opportun;
 - offrant l'opportunité au stagiaire de se reprendre au besoin en donnant des suggestions et en fournissant les ressources nécessaires;
 - favorisant le plus possible la réussite du stagiaire.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales
École de travail social et de criminologie

Fonctions administratives

- Maintenir les standards de l'organisation : qualité des services rendus, qualité du travail fourni;
- Assurer une organisation matérielle;
- Donner les informations techniques requises :
 - règles
 - procédures
 - distribution du travail
 - lien avec les autres travailleurs, avec les gestionnaires

Fonctions de soutien

- Établir un lien de confiance;
- Clarifier les buts et rôles;
- Encourager l'expression des besoins (être présent);
- Aider l'étudiant à gérer le stress et l'anxiété;
- Développer des attitudes positives;
- Partager les possibilités;
- Donner une perspective;
- Travailler à la réussite dans les tâches, selon le rythme d'apprentissage du stagiaire;
- Apporter soutien émotif, renforcement, motivation;
- Donner du feed-back en regard des comportements, sentiments et attitudes **dans le travail.**

Attention

- Le superviseur travaille dans l'ici et le maintenant;
- Le superviseur accompagne et encadre le stagiaire dans son développement professionnel (il n'est pas son thérapeute);
- Le superviseur et le stagiaire ont un contrat de stage à respecter.

Question 4 : Quelles sont mes responsabilités ?

R : Vos responsabilités en tant que superviseur sont les suivantes :

- Participer, en collaboration avec l'étudiant, à l'élaboration du Plan d'activités en lien avec le Contrat de stage qui permettront au stagiaire d'atteindre ses objectifs de stage ;
- Maintenir un contact avec la responsable des stages de l'université stagescriminologie@tsc.ulaval.ca et de participer aux rencontres avec la responsable et le stagiaire au besoin ;
- Assumer la responsabilité administrative et professionnelle des actes professionnels posés par le stagiaire qu'il encadre et **cosigner les notes et rapports** produits par ce dernier ;
- Réserver une période de supervision de deux (2) heures par semaine. Des supervisions de groupe peuvent s'intégrer afin d'apporter des apprentissages complémentaires ;
- Permettre l'intégration des connaissances théoriques dans la pratique professionnelle en suscitant une réflexion permanente concernant les tâches en cours ;
- Procéder à l'évaluation mi-stage et à l'évaluation finale en collaboration avec le stagiaire. **En cas de doute sur les capacités et aptitudes du stagiaire à poursuivre sa formation en criminologie**, il est fortement suggéré au superviseur d'en discuter le plus tôt possible avec la [responsable des stages](#) de l'université ;
- Recommander l'évaluation finale du stagiaire en lien avec le Plan d'activités et le Contrat de stage.

Question 5 : À quoi puis-je m'attendre comme soutien de la part de l'École de travail social et de criminologie?

R : L'École de travail social et de criminologie a comme responsabilité d'assurer un soutien aux superviseurs qui en sentent le besoin. Des personnes ressources sont disponibles pour répondre à vos différentes questions.

- **Secrétariat de l'École de travail social et de criminologie :**
Madame Chantale Trottier chantale.trottier@tsc.ulaval.ca 418-656-2131 poste 402372, pourra répondre à vos questions de type administratif.

- **Responsable des stages :**

La responsable des stages de criminologie est madame Mélanie Guyon melanie.guyon@tsc.ulaval.ca 418-656-2131 poste 403279. C'est elle qui assure la liaison entre le stagiaire/superviseur/consultant.

- **Consultant :**

La consultation de stage est assumée par les professeurs du cours « *Séminaires de stage II* ». Le rôle de consultant peut s'actualiser de différentes façons: consultations ponctuelles auprès de l'étudiant ou du superviseur, commentaires sur le Plan d'activités et son acceptation et au besoin, des rencontres à l'université, visites sur le terrain de stage, contacts téléphoniques. Pour les stages à l'extérieur de la région immédiate de Québec, des rencontres en ligne sont proposées.

Les procédures à appliquer en cas de difficultés

Dans un premier temps, les séminaires sont les endroits privilégiés pour reconnaître si un étudiant vit des difficultés dans son milieu de stage et lui apporter le soutien dont il a besoin. Ce soutien pourra provenir tant de la part des autres étudiants que du professeur.

Nous croyons, par ailleurs, que plusieurs difficultés peuvent se régler au préalable entre les deux parties par des mécanismes comme le Plan d'activités et la consultation de stage. Advenant l'échec de tels mécanismes, le cas problématique sera dirigé le plus rapidement possible à la [responsable des stages](#) afin qu'elle puisse intervenir. Une rencontre entre le superviseur, le stagiaire et le consultant pourra être organisée afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Au terme de cette démarche, si le stagiaire et le superviseur ne sont pas satisfaits du résultat de l'intervention, le cas sera soumis à la direction de formation pratique, la responsable des stages et la direction de programme qui verront à une résolution satisfaisante pour toutes les parties. (Voir aussi Guide de stage SECTION VIII « Les procédures en cas de difficultés »)



Question 6 : Quelles sont les différentes étapes précédant le stage ?

R : L'assignation des milieux de stages aux étudiants se fait à la session précédant celle du stage, soit la session d'automne. Les milieux assignés reçoivent l'information qu'un étudiant entrera en contact avec eux pour prévoir une rencontre pré-stage.

- **La rencontre pré-stage**

La rencontre pré-stage est la rencontre entre le stagiaire et le superviseur de stage. Au cours de cette rencontre, il appartient à ces personnes de vérifier la « justesse » du pairage proposé par la responsable des stages, donc de confirmer ou d'infirmer l'assignation.

La rencontre pré-stage fournira aux parties concernées une occasion de connaissance réciproque dans la mesure où le superviseur en milieu de stage et le stagiaire se sont préparés à cette rencontre:

- pour le stagiaire, il s'agit d'arriver à la rencontre avec des objectifs professionnels spécifiques: il précise sa compréhension de l'encadrement pédagogique et du rôle du superviseur, il identifie sa préparation académique, ses lectures ou ses expériences antérieures (ex.: contact-action, travail, bénévolat, expériences de vie) qui le préparent à s'investir convenablement dans ce projet de stage;
- pour le superviseur, il s'agit de faire le point sur le type d'investissement qu'il veut donner dans ce projet, sur sa conception de l'apprentissage professionnel, de l'intervention et de la supervision, sur ses exigences, etc.

Un canevas de rencontre pré-stage

À titre indicatif, nous proposons que les thèmes suivants fassent l'objet d'échanges réciproques entre le superviseur en milieu de stage et le stagiaire.

- I. Énoncer les attentes de chacun des partenaires en lien avec les objectifs d'apprentissage proposés dans le Contrat de stage.
- II. Clarifier les objectifs professionnels du stagiaire, les motivations du stagiaire pour le stage proposé, ses connaissances dans la problématique criminologique concernée par le lieu du stage. Cette étape permet au stagiaire d'identifier les thèmes qui peuvent contribuer à son propre développement académique.
- III. Préciser les expériences d'apprentissage attendues à réaliser dans l'organisme. Il s'agit ici des expériences ou tâches à prévoir mettre en place pour l'atteinte des



objectifs du stage (enregistrements audio, visionnement de films ou vidéos, rédaction de rapports, type de dossiers confiés, démarches à effectuer, etc.). Indiquer aussi les liens qui existent entre ces expériences-tâches et les objectifs formels du stage en criminologie.

- **La confirmation du stage**

À la suite de la rencontre pré-stage, le superviseur doit confirmer l'acceptation du stagiaire par courriel à stagescriminologie@tsc.ulaval.ca, ou au 418-656-2131 poste 402372. Ce n'est qu'après avoir reçu toutes ces confirmations que la [responsable des stages](#) considère le stage attribué.

- **La journée d'observation**

À l'automne, en novembre, dans le cadre du cours Séminaire de stage I, les étudiants (es) doivent se rendre passer une journée d'observation dans leur futur milieu de stage. Un rapport de visite fait suite à cette journée. C'est aussi durant cette journée que l'étudiant (e) et le superviseur complèteront conjointement le « **Contrat de stage** » et le « **Plan d'activités** » et signeront « **l'Engagement de confidentialité** ».

Les objectifs de la journée d'observation sont les suivants :

1. Connaître le milieu dans lequel l'étudiant stagiaire évoluera durant son stage;
2. Préciser quelles sont les activités professionnelles auxquelles l'étudiant stagiaire pourra participer et la façon de procéder pour le stage.

Plus précisément :

1. L'étudiant stagiaire apprendra à connaître le milieu et ses diverses composantes (Historique, mission, territoire); connaître la clientèle (caractéristiques, besoins, problématiques particulières) et les services offerts par le milieu (nature des services, mode d'intervention). Il distinguera les rôles des professionnels/acteurs impliqués dans l'organisme. Plus précisément :

Établir un lien avec son superviseur, la clientèle et l'équipe d'intervenants. Pour ce faire, il pourra :

- I. Accompagner et observer son superviseur dans ses diverses activités (rencontres avec clients, activité de groupe, etc.) ;
- II. Faire la visite des lieux et rencontrer les futurs collègues ainsi que la clientèle s'il y a lieu (milieu de vie);
- III. S'informer et se sensibiliser aux pratiques propres à son futur milieu de stage.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales
École de travail social et de criminologie

- IV. Prendre connaissance de différents documents relatifs au fonctionnement de l'organisme;
 - V. Etc.
2. Le superviseur précisera auprès de l'étudiant stagiaire quelles seront les activités professionnelles auxquelles il pourra participer et la façon de procéder pour le stage, c'est-à-dire formuler les conditions de stage (activités, tâches, interventions individuelles ou de groupe, horaire, déplacements, attentes du milieu professionnel, etc.), les besoins d'apprentissage et les exigences attendues tant de la part du programme de baccalauréat en criminologie que du superviseur en milieu de stage. Plus précisément :
- a) Déterminer les modalités d'encadrement pédagogique, c'est-à-dire le nombre et la fréquence des rencontres de supervision. Parmi ces modalités d'encadrement pédagogique, on doit choisir :
 - i. le ou les types de supervision utilisées, individuelle ou de groupe;
 - ii. les moyens qui seront utilisés pour la supervision : dossiers, enregistrements, miroir (etc.);
 - iii. les horaires et les lieux de la supervision;
 - iv. la préparation du matériel par l'étudiant stagiaire;
 - v. une entente sur la procédure à suivre advenant le cas où une supervision serait annulée (modalités de reprise);
 - vi. confirmer les modes d'évaluation et de la notation de l'apprentissage:
 - nature de l'évaluation :
 - a. Formative : en continu
 - b. Sommative : mi- stage et fin de stage
 - vii. les critères qui seront évalués (contenu dans la « Grille d'évaluation »);
 - viii. l'échéancier, c'est-à-dire préciser les dates des évaluations sommatives.
 - b) Indiquer les motivations de l'ensemble des parties et arriver à un consensus sur la suite à donner à ce projet.

IMPORTANT: À la suite de cette rencontre, l'étudiant remet à la secrétaire des stages en criminologie de l'École de travail social et de criminologie, Mme Chantale Trottier, par courriel ou en personne, le **Contrat de stage**, le **Plan d'activités** et l'**Engagement à la confidentialité** complétés et signés par toutes les parties. C'est ce qui signifie que l'étudiant stagiaire et le superviseur se sont entendus sur les modalités du stage qui serviront plus tard aux évaluations de l'étudiant stagiaire.



Question 7 : Quelles sont les étapes à suivre durant le stage ?

R : Pour tous les stages, l'entrée est déterminée par l'Université Laval en suivant le calendrier académique. C'est la responsabilité du stagiaire de se présenter dans l'établissement aux périodes prévues et, en cas d'impossibilité ou d'empêchement, d'avertir l'établissement, la [responsable des stages](#) et le superviseur (voir calendrier en annexe).

- **Le début du stage**

Dès la première journée de stage, l'étudiant remet une copie papier du contrat de stage et du plan d'activités signés par les quatre parties au superviseur.

- **À la fin de la troisième semaine**

Si l'on apporte des modifications au plan d'activités, à la fin de la troisième semaine de stage, le superviseur fait parvenir le **Plan d'activités** modifié et signé par les deux parties à stagescriminologie@tsc.ulaval.ca.

- **Tout au long du stage**

Comme mentionné précédemment, le superviseur planifiera une période de supervision de deux (2) heures par semaine. Des supervisions de groupe peuvent s'intégrer afin d'apporter des apprentissages complémentaires.

- **À la mi- stage**

L'évaluation mi- stage est complétée et prévue assez tôt dans le processus. Elle permet à l'étudiant et au superviseur de faire le point sur le cheminement parcouru et d'effectuer des ajustements nécessaires soit aux objectifs ou aux moyens ou alors d'établir plus clairement un plan de réussite.

- **À la fin du stage**

L'évaluation finale du stage sera confiée au professionnel qui aura supervisé l'étudiant en milieu de stage. Le superviseur remettra son appréciation globale du stagiaire, accompagnée de ses recommandations.

Question 8 : À quel moment se font les évaluations ?

R : Deux évaluations sommatives sont prévues au milieu et à la fin de stage, c'est-à-dire à la **7^e semaine** et l'autre à la **dernière semaine** de stage. Ces évaluations sommatives seront accompagnées d'une **évaluation formative continue** tout au long du stage qui fait partie



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales
École de travail social et de criminologie

intégrante du processus de supervision. (Voir dans le Guide de stage « Le niveau de performance » en 7.3 p.22)

- **L'évaluation mi- stage**

À l'aide de la Grille d'évaluation, chaque stagiaire s'autoévalue selon le Plan d'activités en lien avec le Contrat de stage. Le superviseur évalue de son côté l'étudiant selon les mêmes critères. Il y a ensuite une mise en commun des deux parties. Le consultant peut être interpellé à cette étape si les parties le jugent à propos.

L'évaluation mi- stage permet donc de réajuster le Plan d'activités en analysant ou reconnaissant, entre autres :

- le réalisme des attentes de l'établissement vis-à-vis du stagiaire;
- les attentes du stagiaire par rapport à ses objectifs d'apprentissage et à l'égard de son superviseur ;
- l'atteinte des objectifs d'intervention compte tenu du temps;
- les priorités d'action jusqu'à la fin du stage ;
- la supervision comme facteur d'aide dans l'apprentissage du stagiaire;
- l'ensemble des facteurs environnants jugés favorables ou non à l'apprentissage;
- établir un plan de réussite si nécessaire.

La notation se fait selon le niveau de performance à **titre indicatif** pour l'orientation future du stage. Cette notation (chiffre et commentaires) n'est pas définitive, elle pourrait être différente (à la hausse ou à la baisse, selon le cas) à la fin du stage. Le superviseur retourne l'évaluation signée par les deux parties à stagescriminologie@tsc.ulaval.ca.

- **L'évaluation finale du stage**

L'évaluation finale du stage sera confiée au professionnel qui aura supervisé l'étudiant en milieu de stage. Le superviseur remettra son appréciation globale du stagiaire, accompagnée de ses recommandations. C'est à partir de la case cochée à l'énoncé suivant :

En considérant l'évaluation globale des 4 parties de la grille d'évaluation et à la lumière de vos observations, nous vous invitons à vous prononcer sur le succès ou l'échec du stage de votre étudiant(e) en milieu de pratique.

SUCCÈS **ÉCHEC**

qui se retrouve à la fin de la Grille d'évaluation que le consultant appose finalement la cote **P** pour succès ou **N** pour échec.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales
École de travail social et de criminologie

Avant de cocher ÉCHEC à cet énoncé, le superviseur se sera assuré avoir complété la procédure émise à la SECTION VIII du Guide de stage « Les procédures en cas de difficultés »

Le superviseur retourne l'évaluation finale signée par les deux parties à stagescriminologie@tsc.ulaval.ca

Bonne supervision!

ANNEXE 1
CALENDRIER DE STAGE- HIVER 2023

STAGE EN CRIMINOLOGIE HIVER 2023

DATES À RETENIR

- **Septembre à novembre 2022** : À la suite des rencontres pré-stage, les superviseurs doivent confirmer l'acceptation de leur stagiaire par courriel à stagescriminologie@tsc.ulaval.ca ou au 418-656-2131, poste 402372. **Date limite 4 novembre.**
- **Novembre 2022** : Journée d'observation dans le futur milieu de stage. **Date limite 25 novembre 2022.**
- **Semaine du 6 décembre 2022 (9 décembre au plus tard)** : À la suite de la visite d'observation dans le futur milieu de stage, l'étudiant remet par courriel le *Contrat de stage*, le *Plan d'activités* et l'*Engagement de confidentialité* complétés et **signés** par la ou le superviseur et l'étudiant (e).
- **9 janvier 2023**: Début des stages. Remise par les stagiaires aux superviseurs les *Contrats de stage* et *Plans d'activités* signés par toutes les parties, qui auront été déposés au préalable dans le SGS par la secrétaire (dossier étudiant).
- **Semaine du 23 janvier 2023** : Remise du Plan d'activités si modifié et signé par le stagiaire et le superviseur par courriel. **Date limite 27 janvier 2023.**
- **Semaine du 23 janvier 2023** : Remise par courriel de l'[Appréciation du stage](#) au professeur consultant par le stagiaire. **Date limite 27 janvier 2023.**
- **Semaine du 20 février 2023** : Évaluation mi- stage. Le superviseur retourne l'évaluation signée par les deux parties (superviseur/étudiant(e)) par courriel à stagescriminologie@tsc.ulaval.ca. **Date limite 24 février 2023.**
- **Semaine du 6 mars 2023** : Dépôt de l'évaluation mi- stage dans le SGS (dossier étudiant) par madame Trottier.
- **Semaine du 24 avril 2023** : Évaluation finale. Le superviseur retourne l'évaluation signée par les deux parties (superviseur/étudiant(e)) par courriel à stagescriminologie@tsc.ulaval.ca. **Date limite 2 mai 2023.**
- **27 avril 2023** : Fin du stage.